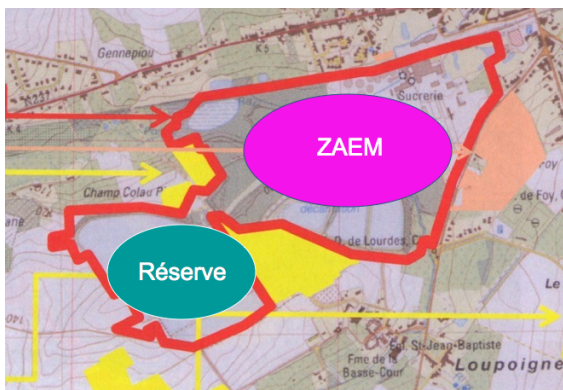
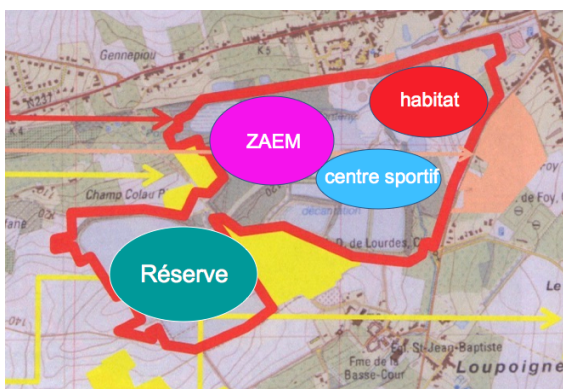


## La réserve naturelle domaniale de la sucrerie de Genappe : cette fois ça y est !

Nous l'annonçons fin 2008 : la Région wallonne décidait de créer une réserve naturelle sur le site des bassins de décantation de l'ancienne sucrerie de Genappe, fermée fin 2003 et rachetée par la Région wallonne en mars 2008. Elle destine 66,6 ha à la conservation de la nature et en particulier à celle de ses richesses ornithologiques. La gestion du site est officiellement aux mains du DNF (Département Nature et Forêt de la RW) depuis le 31 août. En cette année de la biodiversité, ne boudons pas notre plaisir et saluons nos décideurs politiques et tous ceux qui ont aidé à les convaincre !

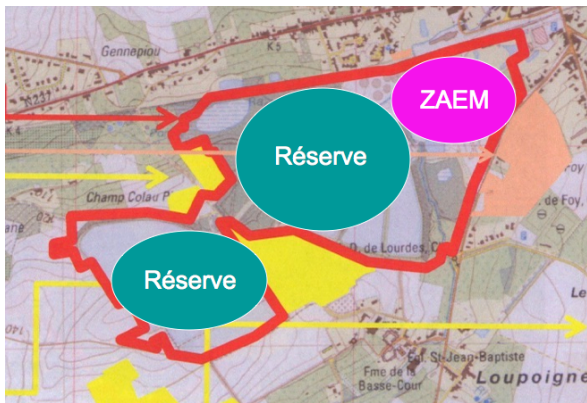


Il ne fallait pas se faire d'illusion : l'objectif premier de la région lors de l'achat des quelque 150 ha appartenant à Südzucker était clairement d'ouvrir une ZAEM (zone d'activité économique mixte) pour répondre à la demande des entrepreneurs du Brabant wallon.



La ville de Genappe, quant à elle, y voyait aussi du logement et un centre sportif.

Dans les deux cas, seuls une trentaine d'hectares étaient prévus en réserve naturelle.



Par contre, le DNF (Département nature et forêt), les associations locales (Environnement-Dyle et les Amis de Bousva avec l'appui de Natagora) et les ornithologues défendaient de leur côté une mise en réserve bien plus importante, voire sur l'ensemble des bassins de décantation, défendant d'autres alternatives d'aménagement permettant d'utiliser le sol avec parcimonie pour les activités économiques : constructions groupées, pas de zones d'isolement à l'ancienne, pas de pelouses « décoratives » inutiles, ... évitant ainsi d'empiéter sur la zone des bassins.

Bref, des visions bien différentes qu'il y avait lieu de concilier au sein du « comité d'accompagnement pour la réhabilitation du site de la Sucrierie » mis en place par le Ministre de l'époque, André Antoine.

Le hasard -non invité à la table des négociations-, l'étude de faisabilité et les conclusions des études de sols ont joué un rôle non négligeable dans le processus de décision.

En effet, le coût du nivellement des bassins s'avérait exorbitant. Bye, bye la vision régionale.

D'autre part, une pollution diffuse au plomb au droit de l'ancienne usine rendait irréaliste toute construction d'habitat. Bye, bye la vision communale.

Seuls les naturalistes sont satisfaits mais conscients que toutes les parties doivent y trouver leur compte.

Le bureau Axxcess, auteur de l'étude de faisabilité, proposa une entourloupette autorisée par le CWATUP (code wallon de l'aménagement du territoire) qui mit tout le monde d'accord. Il s'agit de « compenser » une quinzaine d'hectares de décanteurs repris en zone industrielle au plan de secteur et qui seraient « désurbanisés » puisque classés en réserve naturelle, par une surface équivalente qui serait « urbanisée » ailleurs à Genappe, vraisemblablement en zone agricole. Adjugé ! Le compromis satisfait tout le monde.

Sans rentrer dans le détail des procédures liées à l'aménagement du territoire, les décisions prises confirment :

- 66,6 ha de réserve naturelle domaniale qui sera aménagée pour être accessible au public. De gros travaux de génie civil sont encore prévus en 2010 (vidange de certains bassins, exportation de remblais pollués, remise en fonction du circuit de l'eau permettant de gérer le niveau des eaux , ... ) ;
- 12 ha d'habitat sur l'ancienne zone industrielle occupée par les bureaux (et donc non polluée) ;
- 18 ha de ZAEM sur le site de la Sucrierie et une quinzaine d'ha ailleurs.

Le solde des terrains rachetés par la Région est de la zone agricole qui ne change pas de destination sauf l'éventuelle compensation évoquée ci-dessus.

Un comité de gestion de la réserve devrait être instauré avant la fin de l'année. Le DNF y prévoit la participation de la ville, des associations locales et des naturalistes qui connaissent bien le site pour l'avoir fréquenté depuis des années, de jour comme de nuit !

Pour Environnement-Dyle  
Michèle Fourny  
environnement.dyle@gmail.com  
www.environnement-dyle.be